

Séjour Culture et langues 2019

Liste des documents à fournir

Pour les Postiers :

- ▶ Bulletin d'inscription dûment rempli
- ▶ Photocopie de l'entête du dernier bulletin de salaire du postier ou copie titre de pension Postier
- ▶ Photocopie de la carte d'identité ou du passeport du participant au séjour (en cours de validité à la date du séjour)

Complément d'informations pour les enfants de postiers :

- ▶ Certificat de scolarité pour les enfants étudiants de 18 à 25 ans
- ▶ Photocopie du livret de famille pour les enfants étudiants de 18 à 25 ans (si le nom de l'étudiant est différent de celui du parent postier)

Règlement (doit être joint au dossier d'inscription):

- ▶ Chèque de 100 euros à l'ordre de l'UNJPT, encaissé dès la confirmation de l'inscription par l'école
- ▶ Chèque du solde à l'ordre de l'UNJPT, encaissé un mois avant le départ
- ▶ Chèque de 15 euros pour l'adhésion à l'association, à l'ordre de -JUMELAGES-

Documents à retourner avec le règlement à :
UNION NATIONALE DES JUMELAGES POSTE ET TELECOMS
13 rue de Javel
75015 PARIS
Tel : 01 53 62 20 30